

Cap'Sup

Immersion dans le supérieur

Propos introductifs

La plateforme CAP'Sup permet de faciliter la découverte des études supérieures aux futurs étudiants. Au travers d'offres variées, les élèves pourront expérimenter le supérieur par des temps d'immersion et de découverte des cours et des campus pour les aider dans leur choix d'orientation. Accessible par l'ENT, la plateforme CAP'Sup regroupe en un seul lieu l'ensemble des actions proposées dans l'académie.

Les types d'offres dans CAP'Sup

- Offres individuelles :** Les élèves s'inscrivent en autonomie aux offres publiées par un établissement d'accueil.
Par exemple : la découverte d'un cours en amphithéâtre ou un TD, des ateliers d'aide à l'orientation...
- Offres collectives :** Les lycées inscrivent des groupes d'élèves (classe ou non). L'ensemble de la gestion est pris en charge par les établissements. *Par exemple : la visite collective d'un campus*
- Offres ouvertes :** Pour information sur des événements à participation libre. *Par exemple : Journées portes ouvertes, conférences, "Direct-live"...*
Ou pour programmer une rencontre avec un Etudiant-Ambassadeur

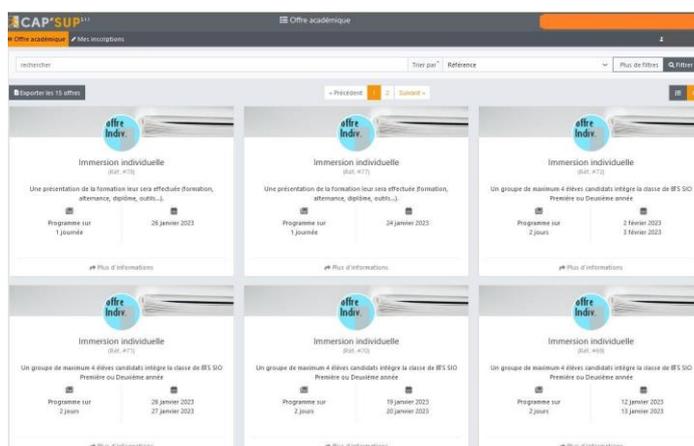
Inscription en autonomie des élèves à une offre individuelle

- L'accès des élèves à l'application CAP'Sup se fait à partir de l'ENT depuis la rubrique "Orientation" puis "M'orienter".
- Chercher "CAP'Sup : immersions dans le supérieur"
Cliquer pour entrer sur la plateforme



- A noter que l'offre individuelle est le seul type d'offre auquel l'élève peut accéder.

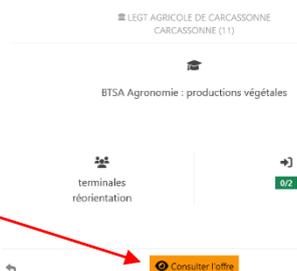
Les offres se présentent ainsi →



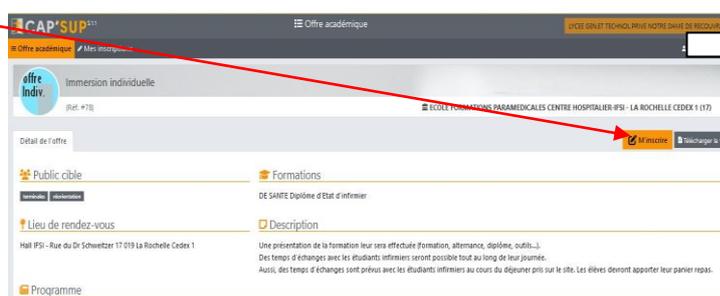
- Pour consulter une offre, il suffit de cliquer sur "Plus d'informations"



puis sur "Consulter l'offre"



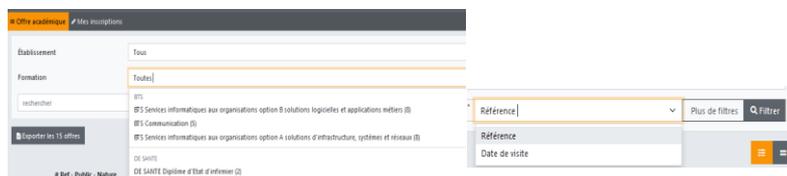
- Cliquer sur "M'inscrire"



- En cliquant sur "Plus de filtres",



vous pouvez rechercher une offre individuelle à partir d'une formation, d'une spécialité, d'un établissement d'accueil ou d'une référence



- L'entrée de menu "Mes inscriptions" permet à l'élève de visualiser toutes ses inscriptions.



Informations importantes

- Chaque élève n'accède qu'aux offres individuelles réservées à son niveau.
- Deux documents sont obligatoires pour pouvoir faire **des immersions sur le temps scolaire** :
 - Un **accord parental** doit être rédigé le mail de l'établissement (ce.0340009a@ac-montpellier.fr) à l'attention de Mme SASTRE, secrétaire de scolarité. Sans cet accord aucune immersion ne sera faite.
 - Une **convention** doit être établie entre l'établissement d'origine de l'élève et l'établissement d'accueil. Lorsqu'un élève s'inscrit en ligne à une immersion, une convention est générée automatiquement depuis la plateforme vers l'établissement d'origine. Ce dernier se chargera de transmettre la convention pour signature à l'établissement d'accueil.
- Ces deux règles ne s'appliquent pas pour des immersions pendant les vacances scolaires.
- Les élèves se rendent sur le lieu de l'immersion par leur propre moyen. Ils ne sont pas accompagnés par des personnels de l'établissement d'origine.
- Les immersions dans la CPGE B/L du lycée Henri IV sera mises en ligne sur CAP'Sup une fois que les dates seront fixées.